



AVIS

OBJET: Ordonnance temporaire de Police – Mesures de Circulation routière – Mise en zone 30 rue de l’Eglise

Il est porté à la connaissance de chacun que vu l’urgence à prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, le Collège communal, lors de sa séance du 19 juin 2020 a pris une ordonnance temporaire de police concernant la sécurisation de la rue de l’Eglise par la mise en zone 30 de ladite rue.

Ladite ordonnance temporaire de police est publié au service du Secrétariat général et sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 24 juin 2020

La Directrice générale,



Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,



Françoise PIGEOLET